

LES "GILETS JAUNES", UN DÉFI POUR UN NOUVEL ORDRE AU SENS GLOBAL DU TERME

Le 10 octobre 2018, deux chauffeurs routiers lancent un appel à manifester contre la hausse du coût des carburants. Le mouvement des gilets jaunes est né. Les « gilets jaunes » expriment au début leur opposition à la mesure du gouvernement visant sous couvert de transition écologique à augmenter la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Ce mouvement prend une ampleur nationale, sur fond de nouvelles revendications contre la vie chère, puis de remise en cause du système politique français.

Bertrand CAVALLIER
Général de division (2S)

Privilégiant dans une première phase des blocages d'axes routiers et de ronds-points, les gilets jaunes combinent bientôt ces modes d'action avec l'organisation de manifestations dans les grandes villes, et en particulier dans la capitale. Celle du 1^{er} décembre 2018 marque un tournant par son niveau de violence, son impact politico-médiatique, et son retentissement international.

De configuration horizontale, et non structurée, cette mobilisation bouscule toutes les certitudes, déstabilise le système au point de susciter la crainte d'une crise de régime, voire un affrontement général.

La première et principale réponse, faute sans doute d'une compréhension politique de ce phénomène, préalable à l'élaboration et l'administration d'une réponse globale adéquate, fut de garantir l'ordre

public. Des dispositifs sans équivalent, à l'exception de ceux concernant des grands événements (sommets internationaux de type G8, coupe d'Europe de Football...) sont alors déployés. La priorité est au maintien de l'ordre.

À l'heure où cet article est rédigé, il n'est pas possible de savoir quelle sera l'évolution des événements que nous traversons, l'incertitude étant une de leurs caractéristiques premières. Nous y reviendrons. Pour autant, et pratiquement à chaud, plusieurs enseignements doivent en être tirés, pour d'une part mieux gérer la suite de cette crise, et d'autre part -défi crucial- s'attacher à mieux prévenir celles suivantes que préfigure cette révolte, puisqu'il s'agit bien d'une révolte.

UN PHÉNOMÈNE PARADOXALEMENT PRÉVISIBLE

Dans cette même revue, il y a trois ans, j'écrivais : « Nous sommes entrés dans l'ère de la violence globale. La dégradation de notre environnement régional, la multiplication d'actes terroristes dont des pratiques empruntent aux modes opératoires les plus barbares et qui confinent pour certains à de véritables actes de guerre, l'édification au cœur de nos territoires de zones très peuplées et de plus en plus structurées

par la délinquance organisée et l'idéologie salafiste, mais encore les frustrations d'une France périphérique qui se sent doublement menacée, sur le plan identitaire et social... doivent nous conduire à repenser le maintien de l'ordre. »¹

C'est la France périphérique mise en lumière par Christophe Guilluy qui s'est donc réveillée, levée. Sous l'effet de sentiments d'injustice rentrés, qui sourdaient. Mais quels sentiments d'injustice ? Qu'ils fussent objectifs, rationnels, ou subjectifs, une approche de rationalisation est-elle possible tant c'est le ressenti qui souvent l'emporte et donc importe.

Cette France, c'est celle que révélaient et annonçaient, certes selon des approches différentes, mais convergentes, les Michéa, Onfray, Finkielkraut, Zemmour, Rioufol... que l'on parlât de France profonde, de paupérisation, d'identité malmenée... Cette France dont BHL disait dans une interview, accordée au *Nouvel Observateur*, paru le 4 octobre 2007 : « Bien sûr, nous sommes résolument cosmopolites. Bien sûr, tout ce qui est terroir, béret, bourrées, binious, bref, "franchouillard" ou cocardier, nous est étranger, voire odieux. »

Mes deux années passées à la tête de la région de gendarmerie de Picardie ont

1 - Bertrand Cavallier, « L'ordre public ou l'étrange défaite de la pensée », *Revue Politique et Parlementaire* n°1077, octobre-décembre 2015, pp. 145-155.

été très marquantes dans ma compréhension de cette France et de cette tectonique des plaques dans la société française. Un territoire marqué par la mutation de son agriculture en grandes exploitations, la désindustrialisation sur fond de mondialisation et de capitalisme sauvage, l'enclavement géographique mais aussi psychologique. La fin du service militaire a conduit à une sédentarité, voire un immobilisme, des jeunes qui autrefois sortaient de leurs terroirs, se socialisaient, s'ouvraient à d'autres, s'intégraient dans la communauté nationale. Un territoire dont le terreau social est pour partie déstructuré, avec son lot de violences intra familiales. Ce qui a notamment conduit la gendarmerie à intégrer dans ses unités des travailleurs sociaux pour promouvoir une analyse et une prise en compte plus globale de besoins des citoyens. À cette époque, j'avais d'ailleurs initié le concept de régulation sociale comme l'essence du travail des gendarmes départementaux. Dans nombre de territoires, le dernier service public présent étant d'ailleurs la brigade de gendarmerie.

Ces frustrations se nourrissent du quotidien. Y compris dans la relation à l'autorité. Encore imprégnés d'une certaine idée de la verticalité, de la justice, comment alors pouvaient-ils comprendre la sanction immédiate pour un excès de vitesse, parfois le retrait de permis, alors même que les auteurs de vols multiples restent en liberté ? Que peuvent ressentir dans

ces circonstances le patron d'une PME, l'artisan, l'employé, l'intérimaire... ?

La pression fiscale ? Faut-il que je rappelle en termes d'égalité devant la loi la réponse à la question d'un préfet posée à l'occasion d'une réunion du GIR², à un directeur adjoint des services fiscaux d'un département : « concernant des gens du voyage, à partir de quel niveau de revenu illégal initiez-vous une enquête fiscale ? ». La réponse fut : « rien au-dessous de 200 000 euros. »

Et que dire des zones de non droit, comprendre certaines banlieues où les lois de la République sont ouvertement bafouées, où d'autres cultures au sens de mode de vie, valeurs, supplantent la culture de la nation française ? Zones dont ils ressentent qu'elles ont bénéficié des soutiens constants des gouvernements successifs, alors que dans le même temps l'État réduisait les services publics dans leurs territoires devenant d'autres « territoires perdus de la République ».

La hausse annoncée du carburant, soit un impact d'environ 30 à 40 euros par mois pour un foyer, fut, pour des français utilisant au quotidien leur véhicule, le déclencheur de cette révolte. Non seulement par l'impact sur les petits salaires, mais aussi

2 - Groupe d'intervention régional, entité policière pluridisciplinaire comprenant des policiers, des gendarmes, des fonctionnaires des douanes, des impôts, et de l'Urssaf.

du fait d'une décision vécue comme imposée par une technostructure éloignée du terrain.

JACQUERIES DES TERRITOIRES/ JACQUERIES TECHNOLOGIQUES

L'histoire de France est féconde en mouvements de contestation, dont certains ont pu évoluer en véritables insurrections. Cette tradition du mouvement contestataire virant à la révolte est marquée par les jacqueries de l'ancien régime, mais aussi par la prégnance de la révolution française, surtout au niveau symbolique. Le mouvement des gilets jaunes ne manque pas d'y faire sans cesse référence. L'émergence de nouveaux cahiers de doléances confirme la persistance de cette imaginaire.

Comme les Jacqueries, les gilets jaunes ne sont pas des phénomènes urbains. Sans être exclusivement ruraux, ils sont donc extra-urbains.

La composition sociologique des gilets jaunes est très diverse, hétéroclite. Ils rassemblent au départ des populations rurales paupérisées, des artisans et petits patrons, mais aussi, toutefois minoritaires, des éléments plus idéologiques, de la gauche révolutionnaire (mouvances Nouveau parti

anticapitaliste, NPA), sans évoquer des groupes dits identitaires. Ce sont principalement des adultes, voire des séniors.

Or, il s'agit d'une population issue en grande partie de classes moyennes déclassées qui jouaient jusqu'à présent un rôle de régulation, de pondération, de résilience dans l'évolution de la société française. On peut même considérer que cette périphérie régulait jusqu'à présent le centre constitué par les centres urbains et leurs banlieues proches, deux milieux concourant à la remise en cause radicale des normes sociales et sociétales.

Les motifs de la contestation se sont centrés au départ sur la question de la fiscalité des carburants, ce qui s'inscrit dans une certaine tradition de la révolte fiscale (dîme, gabelle...). Toutefois, ils se sont vite démultipliés, en mutant en une contestation tout azimut du système, brouillant le discours, et par là-même la possible réponse politique.

Autre caractéristique fondamentale qui les rend « impalpables », les gilets jaunes se veulent affranchis de toute structure qu'elle fût de nature politique ou syndicale dans lesquelles ils n'ont plus aucune confiance. Ils se disent d'ailleurs « apolitiques ». Les clivages droite-gauche se sont effondrés, ou du moins ce mouvement traduit l'aboutissement, sur fond d'écroulement des idéologies, de la contraction des mouvances politiques dans « un marais »

prônant un « libéralisme » global (économique, culturel, moral). Les gilets jaunes se proclament donc « mouvement citoyen » et promeuvent l'horizontalité en opposition à la verticalité. D'où cette impression d'un mouvement parfois « anarchisant », de par sa contestation viscérale de l'autorité, mais aussi de son désordre interne et des désordres externes qu'il engendre.

Un des éléments majeurs dans la compréhension de la capacité de ce mouvement à dépasser une partie de ses paradoxes organisationnels réside dans le recours aux nouvelles technologies. La téléphonie mobile via ses différentes applications, les réseaux tels que Facebook et Tweeter ont permis de démultiplier très rapidement ce mouvement. Fédérant plus sur une contestation que sur l'expression d'un projet précis, ces nouveaux moyens de communication relevant de la sphère citoyenne, donc dégagés de toute aliénation au système politico-médiatique, ont bouleversé de façon profonde le rapport des forces en présence. Au détriment premier de l'autorité dans sa configuration conventionnelle, institutionnelle. Ce qui ne signifie pas que ce mouvement échappe à toute hiérarchisation. Des leaders, figures de proue, se sont en effet imposés, soit des personnalités ayant déjà un passé d'engagement militant et se recyclant adroitement dans ce mouvement, soit autrefois anonymes mais perçant par leur charisme, leur capacité à argumenter, ainsi que – fait important – leur légitimité sociologique.

Ces réseaux sociaux ont également une importance majeure dans les capacités à susciter l'adhésion de l'opinion publique. Ce sont des gens de la France des classes populaires et des classes moyennes qui s'adressent à leurs semblables, directement, sans filtre, depuis le terrain, avec des mots simples. À défaut de disposer du pouvoir, les gilets jaunes exercent l'influence. L'opinion publique leur est majoritairement acquise, autre facteur compliquant la gestion de ce phénomène par le gouvernement.

L'utilisation des réseaux sociaux, y compris de ceux pouvant être cryptés, est également stratégique pour les gilets jaunes dans leur capacité à se mobiliser, à développer leurs modes d'action, et à peser dans le rapport de forces :

- Premièrement des blocages-contrôles de points de passage obligés (les fameux ronds-points, les péages, certains accès à des sites névralgiques tels que les raffineries, les hyper-marchés...). Organisés de façon continue ou temporaire de façon soudaine, ces blocages/contrôles, outre qu'ils permettent le contact continu avec la population (usagers de la route) démontrent une volonté de bloquer tout ou partie de l'appareil économique, tout en priorisant des objectifs symboliques du système à combattre, tels que les péages.
- Deuxièmement, à très fort impact médiatique, des manifestations dans les centres urbains qui ont pris de

court les autorités, et se sont caractérisées par des niveaux de violences parfois inégaux depuis des années, révélant par là une grande désinhibition de leurs auteurs.

Enfin, stratégie voulue ou consentie, l'utilisation des réseaux sociaux participe – tendance très préoccupante – d'une dynamique de déstabilisation par l'orchestration de campagnes de dénigrement *ad hominem*, de diffusion de films sur des actions contre des personnalités politiques, et de fausses nouvelles.

LE MAINTIEN DE L'ORDRE : UNE RÉPONSE NÉCESSAIRE MAIS PAS SUFFISANTE

Le fait que les autorités publiques aient été surprises, et par voie de conséquence, déstabilisées par le mouvement des gilets jaunes, est une évidence. Nul au sein des ministères ne semble avoir pressenti combien une mesure toute simple, justifiée par une préoccupation écologique, allait constituer l'élément déclencheur d'un tel phénomène.

Or, il est intéressant de noter que c'est sur le terrain de l'ordre public que s'est concentrée la réponse, bien avant qu'une démarche de nature politique, soit engagée.

Survenant dans un processus de durcissement et de généralisation des troubles, séquencés en « actes », les événements 1^{er} décembre à Paris, constituent probablement un fait majeur dans l'évolution du mouvement des gilets jaunes et sa gestion. Rappelons-en les principales caractéristiques :

- la concentration sur la place de l'Étoile d'une foule hétéroclite composée en majorité de gilets jaunes, de comportements très différents (agressifs, de nature première pacifique puis rejoignant les éléments violents, pacifiques tout en restant sur place), mais également d'individus issus des mouvances d'extrême gauche et d'extrême droite ;
- la bascule dans la violence d'une grande partie de cette masse marquée par des prises à partie continues, durant des heures, des forces de l'ordre, avec contact direct ;
- l'envahissement de l'Arc de Triomphe ;
- une médiatisation nationale et internationale qui contribuent à instaurer un climat de grande incertitude sur l'évolution de la France.

Les forces de l'ordre sont dépassées, elles subissent... L'autorité de l'État en est fragilisée. L'explication tient à deux facteurs principaux : pour une part, l'impossibilité pour les responsables de la sécurité intérieure d'anticiper, tant le volume de manifestants que leurs modes d'action et les lieux de rassemblement. Et d'autre part des modes de contestation très violents et très mobiles, rompant avec les schémas usuels

de manifestations autorisées, et organisées en cortèges sur des itinéraires prévus à cet effet. Les pouvoirs publics sont parfaitement rodés à la gestion des configurations classiques, y compris lorsqu'elles sont parfois troublées par des éléments radicaux se positionnant en tête ou à l'arrière du cortège. Pour autant, par leur comportement général, leur capacité à absorber la violence adverse, en dépit des très nombreux blessés (133) survenus dans leurs rangs, les forces de l'ordre, ont réussi à préserver les conditions permettant une solution politique fondée sur le dialogue.

Face à cette situation, dans un climat marqué par la grande tension induite par l'annonce d'un acte 4 des gilets jaunes, sur fond parfois de dérive violente (agressions de journalistes...) d'une partie de ce mouvement, les autorités gouvernementales se sont efforcées de réagir. Ainsi, sur un plan général, le gouvernement affiche alors sa volonté de rétablir l'ordre. C'est là le rôle premier d'un État que d'assurer le respect des institutions et la cohérence du pacte social. Sur le plan opérationnel, le gouvernement, tirant les enseignements du 1^{er} décembre, met cependant en avant la nécessité d'un changement de doctrine du maintien de l'ordre : « L'ordre public est une question majeure, très évolutive. Il faut revoir la doctrine d'emploi, les conditions d'emploi »³.

3 - Audition du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner par la commission des lois de l'Assemblée nationale, publiée le 3 décembre 2018 à 23 h 03, *Le Point.fr*

C'est là l'expression d'une grande confusion entre doctrine et conception de manœuvre. Si le 1^{er} décembre, la fonction de renseignement prévisionnel a été défaillante et le dispositif des forces de l'ordre trop statique, cela ne signifie en rien que la doctrine est dépassée comme je le rappelais dans un article publié par Jean Guisnel, dans son blog, le 13 décembre 2018 : « La traditionnelle doctrine française du maintien de l'ordre demeure pertinente. Ses principes fondamentaux sont, je le rappelle, au nombre de trois. Tout d'abord, il est principalement confié à des unités spécialisées, entraînées et équipées à cet effet. Ce sont les gendarmes mobiles et les CRS (Compagnies républicaines de sécurité). Elles s'en tiennent à une logique de métier et sont expertes dans ce domaine. Deuxième principe : la maîtrise de l'emploi de la force conformément à l'article R 211-13 du Code de sécurité intérieure : "L'emploi de la force par les représentants de la force publique n'est possible que si les circonstances le rendent absolument nécessaire au maintien de l'ordre public dans les conditions définies par l'article L. 211-9. La force déployée doit être proportionnée au trouble à faire cesser et son emploi doit prendre fin lorsque celui-ci a cessé". Enfin, les unités de maintien de l'ordre maintiennent les protestataires à distance. Ce schéma habituel a encore fait ses preuves pendant une grande partie de la manifestation. Il permet en effet de fixer les manifestants, d'éviter une confrontation directe, et ainsi de limiter

les dommages respectifs. L'on parle aussi de posture permettant d'absorber la violence adverse. »

Ce déficit de connaissance et de compréhension du maintien de l'ordre ajouté à des dysfonctionnements internes tant organisationnels que comportementaux, compromettent l'effet final recherché, à savoir le retour à la normale pour promouvoir une solution politique. Le dosage de l'emploi de la force constitue dans cet esprit, outre son encadrement juridique strict, est un élément essentiel pour prévenir l'émergence d'un esprit de revanche.

Examinons à la lumière de ces considérations, ce qui s'est passé le 8 décembre et lors des « actes » suivants. Le 8 décembre voit le déploiement d'un dispositif massif sur la plaque parisienne comprenant l'engagement inédit depuis 1974 dans la capitale de VBRG (Véhicules blindés à roues de la gendarmerie). Cet engagement traduit le message de grande fermeté, il offre par ailleurs des avantages tactiques tant dans la protection des personnels face à des manifestants violents, que dans la capacité à dégager rapidement les barricades. Par ailleurs, le dispositif est présenté comme plus dynamique, plus réactif, complété par un contrôle dans la profondeur, sur les axes convergeant sur Paris. Ceci visant à déceler et neutraliser des éléments radicaux. À cela, s'ajoutent des consignes fortes de procéder à des interpellations. La conception de manœuvre privilégiée le 8 décembre dé-

montre une certaine pertinence de par la diminution notable des troubles et dégradations, ceci malgré les problèmes structurels de la Préfecture de police de Paris (hyper-dirigisme entravant la liberté d'action, et donc la réactivité des commandants des unités de maintien de l'ordre, processus décisionnel par l'usage des caméras, donc souffrant d'une distanciation par rapport à l'observation directe déterminante dans l'objectivation de la menace, défauts de coordination à tout niveau...).

SORTIR DE LA CONFUSION

L'objectif de restauration de l'Etat semble dans un premier temps atteint, et dans une certaine mesure les conditions d'un dialogue restent préservées. Cependant, depuis deux mois, le comportement récurrent d'unités de police de circonstance, c'est à dire non spécialisées en maintien de l'ordre, formées à partir de BAC (brigades anti-criminalité) est de nature à profondément compromettre le retour à la sérénité, sans évoquer l'atteinte à l'image du gouvernement. Les réseaux sociaux, acteurs désormais majeurs, se mobilisent, très vite relayés par certains médias institutionnels. Ils diffusent de très nombreux enregistrements révélant de façon factuelle des actions agressives, souvent non encadrées par les procédures réglementaires, et un usage

abusif et transgressif du LBD (Lanceur de balles de défense), entraînant de très nombreuses blessures, dont certaines graves.

Ces phénomènes suscitent des interrogations quant à la capacité des autorités du plus haut niveau d'exercer un contrôle de l'outil policier. Qui commande qui ? Poids de la technocratie, prudence compte tenu de la puissance syndicale...ne sont pas suffisants pour comprendre l'attitude des gouvernants qui se doit d'être impartiale, ce qui est un élément de sa crédibilité, et donc de sa capacité à se poser en interlocuteur.

Par ailleurs, une grande amertume gagne certaines forces, dont la gendarmerie. En particulier la gendarmerie mobile, corps fournissant par ailleurs les plus gros effectifs. Elle n'admet pas cet effet d'amalgame qui entache sa réputation d'emploi toujours très ajusté de la force, de discernement. À ce jour, l'Inspection de la gendarmerie nationale (IGGN) n'a reçu aucune saisine judiciaire concernant l'action des gendarmes depuis le début du mouvement. Sur le terrain, les gendarmes vivent très mal cette mixité avec ces unités non professionnelles, aux actions inopportunes, déstabilisant leurs propres dispositifs et leurs manœuvres. Sans évoquer à nouveau l'usage inconséquent des moyens de force intermédiaire, suscitant des remises en causes de ces dotations

notamment par le défenseur des droits qui, en l'occurrence, prend le problème à l'envers.

Une autre question se pose quant à la capacité du maintien de l'ordre dans la durée dans un pays désormais encore plus exposé aux désordres qui pourraient se cumuler. Tout en prenant en considération, par un effet de vases communicants, la diminution des effectifs consacrés à l'action du quotidien, notamment la lutte contre la délinquance. Une réflexion de fond doit en particulier être engagée au plus tôt sur le format et l'emploi des forces spécialisées en maintien de l'ordre qui constituent une des assurances de notre nation. Elle doit également porter sur une véritable stratégie incluant notamment l'impératif de disposer en toutes circonstances d'une réserve. Fournisseur principal d'effectifs au cœur de la crise de par la disponibilité inhérente à son statut militaire, disposant de capacités spécifiques encore démontrées, la gendarmerie qui ne dispose pas de leviers d'influence que constituent les syndicats, doit trouver toute sa place dans les choix qui seront opérés.

Enfin, l'ordre public ne peut être cohérent et légitime que s'il sert un ordre plus global centré sur la dignité de l'individu, la justice sociale et la souveraineté de la nation. C'est ce dernier ressort qui le légitime pleinement ■